

A la commission de gestion
du conseil général

POUR INFORMATION

Crédit supplémentaire N° 23 / 2025

Nature du crédit supplémentaire	<input type="checkbox"/> Dépense liée selon brochure <input checked="" type="checkbox"/> Dépense liée selon la nature de la dépense
Objet	Prestations de services de tiers
Dicastère / service concerné	5 Population, sécurité et aéroport
Centre d'activité concerné	503 centre de secours incendie
Rubrique comptable	503.3130 Prestations de service de tiers
Intitulé de la rubrique ou de l'objet	Prestations de service de tiers et Etat-major communal de conduite
Montant prévu au Budget 2025	CHF 86'300.-
Crédit supplémentaire 2025 demandé	CHF 73'000.-
Justification	<p>Le dépassement s'explique par deux éléments principaux :</p> <p>Le premier est lié aux renforts engagés à la suite de l'incendie de la déchetterie de Pra Bardy. L'intervention, survenue en pleine période de vacances d'été et à la veille du week-end du 1er août, s'est déroulée du jeudi à 19h jusqu'au samedi tard dans la soirée, sans interruption, 24 heures sur 24. Le CSI a dû faire appel à d'autres corps de sapeurs-pompiers : Sierre, Martigny, Lizerne, Nendaz, Adret, Hérens, Chamoson, Savièse et Conthey.</p> <p>Le coût total de ces renforts se monte à CHF 42'000.-. La moitié de ce montant provient de la CIMO qui a mis à disposition une pompe grand débit pour aspirer l'eau du Rhône.</p>



	<p>À noter que le coût de cette intervention a été refacturé aux TP et figure donc dans la rubrique 503.4910.</p> <p>La seconde cause du dépassement est liée aux intempéries survenues durant le mois de juin 2024. Beaucoup de matériel a été utilisé et il a fallu reconstituer les stocks et créer des réserves notamment pour les sacs de sable et des panneaux de coffrage, ainsi qu'organiser des pinces spéciales pour le déplacement des blocs de béton et des sacs de sable (< CHF 20'000.-). Il a également fallu finaliser l'acquisition des chariots pour le stockage des lits pliables dont le montant (CHF 16'000.-) était prévu en 2024 mais il avait été utilisé pour le matériel médical des PRU.</p>
Recettes supplémentaires	-
Remarques	-
Date de la demande	19.02.2026

CONSEIL MUNICIPAL

Le Président

Philippe VARONE

Le Secrétaire municipal

Frédéric DELESSERT

Commission de gestion

Date de réception du crédit supplémentaire : _____

Commentaires :

Date de transmission aux commissaires pour information : _____

CONSEIL GENERAL

Commission de gestion

Le Président

Le Rapporteur

Christophe PITTELOUD

Lucien ZUBER